



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JUIN 2024



VIGILANCE ATTENTATS: LES BONS RÉFLEXES



GUIDE DE BONNES PRATIQUES

**GUIDE À DESTINATION
DES ORGANISATEURS,
DES DIRECTEURS
ET DES ANIMATEURS
D'ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS (ACM)**

avec le **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| COMMENT DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE LA SÉCURITÉ ? | 3 |
| La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous | 3 |
| Avertissement..... | 4 |
| COMMENT SE PRÉPARER ? | 5 |
| Développer les relations avec les partenaires extérieurs | 5 |
| Participer à un exercice de type intrusion/attentat | 9 |
| Développer sa vigilance | 10 |
| COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ? | 11 |
| Caractériser l'attaque : que se passe-t-il ?..... | 11 |
| Adapter votre réaction à la situation | 12 |
| S'échapper | 13 |
| S'enfermer | 14 |
| Alerter | 16 |
| Se conformer aux consignes de forces de l'ordre et faciliter l'action des secours | 17 |
| ANNEXE | 19 |
| AVANT L'EXERCICE | 20 |
| Informé et former les équipes d'animation | 20 |
| Communiquer vers les familles | 20 |
| Sensibiliser les jeunes mineurs | 21 |
| Préparer les enfants avant les exercices | 21 |
| PROPOSITION D'EXERCICE | 22 |
| Au déclenchement des faits ou d'une alerte | 22 |
| CONSEILS D'ORGANISATION DE L'EXERCICE..... | 25 |
| APRÈS L'EXERCICE | 26 |

COMMENT DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE LA SÉCURITÉ ?

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

En période de menace terroriste, la vigilance concerne tout le monde et implique tous les acteurs de la société. En adoptant les bons réflexes au quotidien, chaque citoyen participe à l'efficacité des mesures de vigilance, de prévention et de protection mises en place par l'État.

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les accueils collectifs de mineurs (ACM). La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative, qui, outre l'école et les établissements scolaires, comprend de nombreux acteurs dont les organisateurs d'accueils du périscolaire et de l'extrascolaire.

Ce guide de bonnes pratiques poursuit deux objectifs :

- ▶ fournir des indications concrètes pour préparer les lieux d'accueil, les personnels et les enfants accueillis à l'éventualité d'une attaque ;
- ▶ savoir réagir au mieux avant même l'arrivée des forces de sécurité et durant leur intervention.

Une bonne organisation préalable des lieux d'accueils de même qu'une réaction adaptée de l'ensemble des agents et des mineurs accueillis permettent de mieux se protéger et de sauver des vies.

Ce plan repose sur 3 piliers :

- ▶ la **vigilance** de chacun ;
- ▶ la **prévention** qui s'appuie sur une bonne préparation et une bonne organisation collective ;
- ▶ la **protection** afin de réduire les vulnérabilités. La démarche de protection des accueils collectifs des mineurs s'inscrit ainsi dans un dispositif institutionnel renforcé au plan territorial.

Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité.

Avertissement

Ce guide n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur. Son but est de dispenser des conseils pratiques. Il ne crée pas de nouvelles obligations juridiques, en particulier dans le domaine de la sûreté, en matière de moyens mis en œuvre pour faire face aux actes ayant pour but de porter atteinte aux personnes.

« Nous sommes tous les acteurs de notre propre sécurité et de celle d'autrui »

Accueils collectifs de mineurs : Quelles sont les sorties, les voyages, les manifestations qu'il est possible d'organiser ?

- ▶ Les séjours ainsi que les déplacements organisés à l'occasion des vacances ou des loisirs sont autorisés par principe.
- ▶ Les préfets peuvent adapter localement voire s'opposer au déroulement d'un accueil de mineurs si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.
- ▶ Dans le cadre des postures Vigipirate, et selon l'évaluation de la menace, les modalités d'organisation des ACM peuvent être adaptées. Il conviendra de s'y conformer.
- ▶ Lorsque les activités ne sont pas interdites, il est conseillé aux organisateurs de privilégier des activités dans des lieux connus pouvant offrir des garanties de sécurité (effectifs réduits, connaissance des locaux par le plus grand nombre etc.). Il est préférable que les accompagnants des activités aient connaissance de tout ou partie des membres des équipes et des activités proposées.
- ▶ En cas d'activités se déroulant au sein de l'accueil avec les familles, il est conseillé de ne laisser entrer que les membres proches (parents, titulaires de l'autorité parentale, membres de la famille, personnes chargées de chercher les enfants) après vérification de leur identité.
- ▶ Dans tous les cas, les organisateurs doivent observer la plus grande vigilance sur les lieux de séjours ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares ou aéroports.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES) de la DSDEN peut apporter son conseil et son expertise aux organisateurs d'ACM.

Développer les relations avec les partenaires extérieurs

Pour tous les accueils et notamment les accueils de loisirs organisés au sein des écoles :

Travailler en partenariat avec :

- les services communaux (ou de coopération intercommunale lorsque la compétence scolaire est transférée) ;
- la direction de l'école ou de l'établissement scolaire dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Il convient de bien associer les directeurs et directrices d'écoles notamment s'agissant de l'utilisation des locaux.

Objectifs

- Coordonner la vigilance sur le temps en accueil collectif de mineurs et, le cas échéant, identifier les éventuels travaux de sécurisation à effectuer en associant le directeur d'école.
- Harmoniser les pratiques (auprès des enfants, exercice dans le cadre de l'école et de l'accueil).

Pour tous les accueils et notamment les accueils de loisirs :

Travailler en partenariat avec :

- les forces de sécurité intérieure et les services de secours ;
- les maires et les préfets, autorités respectivement responsables de la sécurité dans les communes et les départements ;
- le responsable de l'établissement d'accueil, notamment s'il dispose d'un PPMS.

Objectif

- Bénéficier d'un accompagnement, veiller à l'assurance d'une surveillance de la voie publique et des abords des lieux d'accueil en cohérence avec les flux de l'établissement (entrées et sorties des mineurs, déplacements vers le lieu d'accueil, de restauration, déplacements vers les plateaux sportifs et/ou culturels etc.).

COMMENT SE PRÉPARER ?

Analyser les vulnérabilités de l'accueil collectif

- ▶ connaître la configuration de son lieu d'accueil : agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours ;
- ▶ identifier ce qui pourrait être une vulnérabilité physique de l'établissement (portes ne fermant pas à clé, accès livraisons, espaces accessibles par la voie publique) ;
- ▶ envisager des moyens d'action possibles pour évaluer la menace éventuelle (possibilité de garer un véhicule piégé ou présence de signes de radicalisation d'une personne à proximité voire en contact avec l'accueil...) ;
- ▶ connaître son environnement extérieur (lieux de rassemblement ou de cultes, présence d'un service de l'État, moyens de transport, services de secours, voisinage).

S'organiser

- ▶ limiter les accès pour une meilleure surveillance sans réduire la capacité d'évacuation ;
- ▶ installer si possible un digicode (penser à changer les codes régulièrement), des badges ou un système de vidéo-protection ;
- ▶ filtrer les entrées et sorties ;
- ▶ vérifier le fonctionnement des issues de secours ;
- ▶ protéger l'accès extérieur contre toute attaque de voiture-bélier (plot, bac de fleur ou bloc de béton) ;
- ▶ identifier les lieux de mise à l'abri et où se cacher éventuellement (accès facile, bien localisé, proche des points d'eau et sanitaire, avec salles communicantes...) ;
- ▶ identifier le mobilier utile pour se barricader et se protéger (tables, armoires...) ;
- ▶ connaître les moyens d'alerte du site d'accueil, demander à les tester et les porter à la connaissance des animateurs ;
- ▶ déterminer un signal d'alerte simple en cas d'intrusion et l'apprendre aux enfants de façon ludique ;
- ▶ réaliser des exercices progressifs et réguliers puis une mise en situation ;
- ▶ prévoir la chaîne de signalement, savoir auprès de qui signaler les comportements inhabituels et afficher les numéros de téléphone d'urgence (15 / 17 / 18 / 112 / 114) ;
- ▶ prendre en compte la situation spécifique des accueils de jeunes pour des publics adolescents plus mobiles.

COMMENT SE PRÉPARER ?

- ▶ se former et former les personnels aux comportements adaptés ;
- ▶ s'impliquer dans la démarche de vigilance collective ;
- ▶ connaître les bons comportements en cas d'attaque terroriste ;
- ▶ organiser des exercices progressifs et répétés (cf. annexe ci-jointe) ;
- ▶ déterminer un signal d'alerte en cas d'intrusion, le tester avec les animateurs et en présence des enfants sous forme de jeu ;
- ▶ informer le personnel de l'accueil sur les procédures de sécurité et le rôle de chacun ;
- ▶ favoriser une connaissance du site en organisant des « reconnaissances exploratoires » pour montrer les cheminements, les lieux de confinements et les abris possibles, les issues de secours, le mobilier utile pour se barricader, les obstacles éventuels. Cette action est d'autant plus essentielle dans le cadre d'ACM ne fonctionnant pas à l'année et regroupant des intervenants et des mineurs ne fréquentant pas les locaux habituellement ;
- ▶ sensibiliser le personnel de l'accueil afin qu'il sache repérer des situations ou des comportements inhabituels ;
- ▶ encourager la vigilance de chacun et favoriser les remontées d'informations suivant une procédure établie ;
- ▶ inviter les parents à ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants ;
- ▶ se former aux premiers secours ;
- ▶ rédiger une fiche mémoire « conduite à tenir » pour la mise en sûreté des enfants. Cette fiche mémoire pourra incorporer un plan des lieux et indiquer les espaces propices à une mise en sûreté ainsi que les circulations à emprunter en situation de crise ;
- ▶ être alerté : télécharger l'application pour smartphones « SAIP » Application d'alerte et d'information des populations en cas de crise qui diffuse les alertes et les consignes de sécurité ;
- ▶ connaître le dispositif d'alerte et d'information des populations FR-Alert et pour de l'information suivre @Beauvau_Alerte sur X.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Transmettre les réflexes adaptés aux mineurs

- ▶ Accompagner les mineurs accueillis dans l'acquisition des bons réflexes à adopter en cas d'alerte ;
- ▶ impliquer les mineurs dans la démarche de vigilance collective ;
- ▶ exercer les enfants par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence.



COMMENT SE PRÉPARER ?

Participer à un exercice de type intrusion/attentat

Concernant les accueils organisés au sein des écoles :

Les établissements scolaires organisent en cours d'année deux exercices PPMS distincts des exercices incendie de sécurité, dont un exercice « menace ». Une attention particulière est portée à la cohérence entre les procédures prévues pendant les temps scolaires et les temps périscolaires.

Des procédures communes (déclenchement du signal d'alarme, identification des cheminements et des lieux de mise en sécurité, contrôle des personnes extérieures à l'école, notamment au moment de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, scénarios retenus pour les exercices, etc.) peuvent être identifiées. Il convient donc pour les organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs de se rapprocher des collectivités compétentes et des directeurs d'écoles.

Objectifs

- Réaliser des exercices afin d'acquérir les bons réflexes.
- Éviter dans les exercices de préparation tout scénario anxiogène pour les enfants et leurs parents (ne pas utiliser d'armes, même factices, ni de simulation d'explosion).

Concernant tous les accueils :

Pour les accueils, séjours et déplacements organisés hors structures communales ou intercommunales, il convient de se rapprocher des services de police ou de gendarmerie territorialement compétents sur les lieux d'accueil.

Il est conseillé d'organiser un exercice annuel intrusion/attentat en s'inspirant des consignes ou instructions du ministère chargé de l'éducation nationale. A cet effet, un fascicule, destiné en priorité aux mineurs les plus jeunes est joint en annexe au présent guide.



Connaissance du site

COMMENT SE PRÉPARER ?

Développer sa vigilance

- ▶ Être informé des mesures de vigilance et de protection à adopter ;
- ▶ se montrer vigilant afin de détecter et de signaler les comportements suspects et les situations inhabituelles ;
- ▶ faire remonter au SDJES, suivant la procédure établie, toute situation anormale.

« N’hésitez pas à partager avec votre encadrement et vos collègues tout sujet d’inquiétude. »

A quoi faire attention ?

- ▶ Attitudes laissant supposer un repérage (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité, à l’organisation de l’établissement, allées et venues, observation prolongée, prise de photos et de vidéos, véhicule avec ou sans occupant ou personne restant de manière prolongée au même endroit, menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes...);
- ▶ tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
- ▶ véhicule stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié ;
- ▶ sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels ;
- ▶ sacs abandonnés, colis suspects.

En cas de voyage à l’étranger

- ▶ Prendre connaissance, avant et durant toute la durée du déplacement, des consignes de sécurité spécifiques au pays visité en consultant la rubrique «conseils aux voyageurs» du ministère de l’Europe et des affaires étrangères ;
- ▶ se faire connaître des autorités consulaires en déclarant le déplacement sur la [plateforme Ariane](#).

En cas de déplacement (France et étranger)

- ▶ Faire preuve d’un niveau élevé de vigilance sur les lieux de séjour ou d’activités et lors des déplacements avec les enfants (cars, gares, ports, aéroports) en veillant à éviter les regroupements de longue durée sur la voie publique ;
- ▶ réaliser des arrêts et stationnements, si nécessaires, les plus courts possible, dans un lieu non-isolé et sécurisé ;
- ▶ préconiser au conducteur d’effectuer des contrôles visuels des abords du véhicule avant de déverrouiller les portes lors des arrêts et stationnements ;
- ▶ faire preuve de vigilance accrue à l’égard des individus étrangers à l’accueil.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Caractériser l'attaque : que se passe-t-il ?

Protéger les enfants et identifier la nature et le lieu de l'attaque :

- ▶ Où ? Localisation (interne / externe) ;
- ▶ Quoi ? Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages etc.), type d'armes (arme à feu, arme blanche, explosifs etc.), estimation du nombre de victimes ;
- ▶ Qui ? Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs etc.), attitude (assaillants calmes et déterminés ou nerveux et incohérents etc.) ;

Déterminer les réactions appropriées : que faire ?

Dans tous les cas :

- ▶ sauf risque de mise en danger en cas de déplacement dans les locaux, informer les personnes présentes sur le site et leur demander de couper les sonneries des téléphones portables ;
- ▶ lorsque les locaux en sont équipés, déclencher le système d'alerte spécifique (distinct de l'alarme incendie) et la procédure de sécurité convenue.



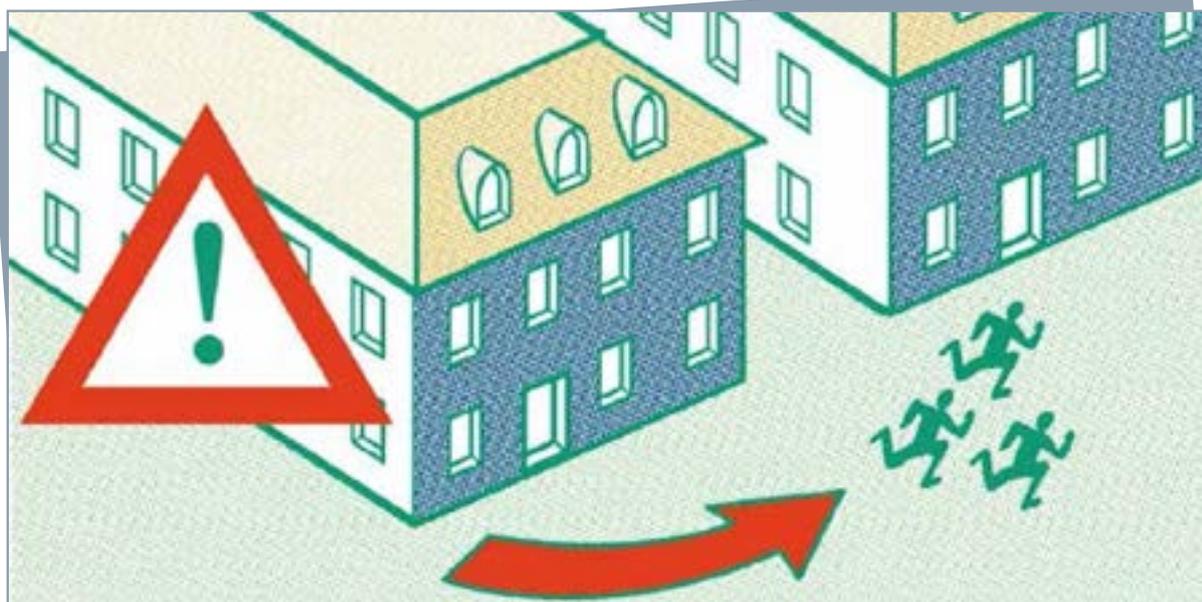
Alertez les personnes autour de vous

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Adapter votre réaction à la situation :

- ▶ si l'attaque est extérieure au site, il est recommandé de rester à l'abri et de se confiner ;
- ▶ si l'attaque a lieu à l'intérieur du site, l'encadrant respecte les consignes de sécurité « s'échapper, s'enfermer, alerter » présentées ci-après.

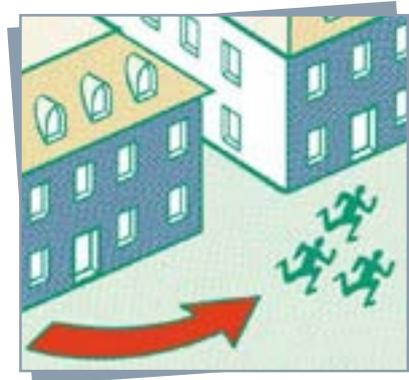
**« La situation n'est pas figée, elle évolue.
Adaptez vos réactions aux circonstances. »**



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?



S'échapper



Réunir les 2 conditions suivantes :

- ▶ être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger ;
analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou mise en sûreté (décision qui appartient aux autorités locales, du directeur d'ACM ou son représentant) ;
se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie en composant le 17 : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
rester calme pour ne pas communiquer son stress.

- ▶ être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants, en prenant la sortie la plus proche et la moins exposée.

Dans tous les cas :

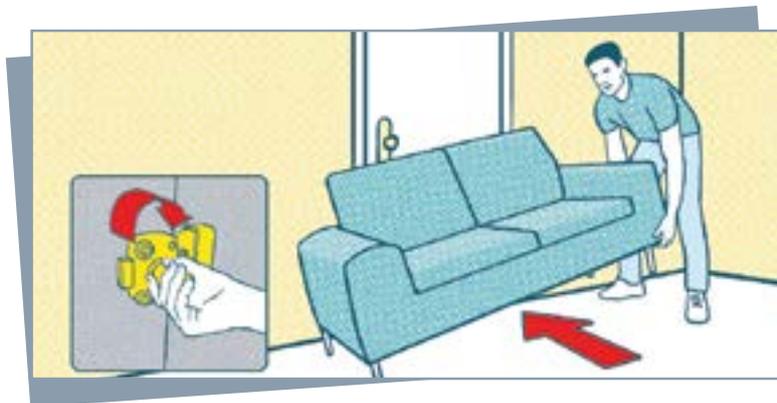
- ▶ rester calme, ne pas déclencher l'alarme incendie ;
- ▶ prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- ▶ suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- ▶ signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- ▶ signaler l'emplacement du point de rassemblement ;
- ▶ utiliser un itinéraire connu et aider les moins valides à s'échapper ;
- ▶ demander le silence absolu ;
- ▶ porter une attention particulière aux appareils mobiles (téléphones à mettre en mode avion, ordinateurs etc.) ;
- ▶ dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper en totale sécurité avec les enfants dont vous avez la charge, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

S'enfermer



SITUATION 1 :

les enfants sont dans les locaux d'accueil.

- ▶ Rester dans la salle.
- ▶ Verrouiller et barricader la porte.

SITUATION 2 :

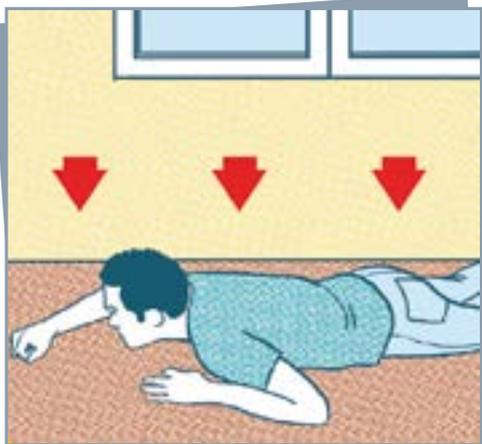
les enfants ne sont pas dans les locaux d'accueil.

- ▶ Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs et, si possible, verrouiller les accès.

Dans tous les cas :

- ▶ verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant les portes (tables, chaises, bureau...);
- ▶ faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- ▶ leur demander de s'allonger ;
- ▶ éteindre les lumières ;
- ▶ demander un silence absolu ;
- ▶ faire mettre en mode silencieux les téléphones portables ;
- ▶ une fois les enfants confinés, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- ▶ rester proche des enfants manifestant un stress et les rassurer ;
- ▶ attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?



S'allonger au sol



Se cacher derrière des obstacles solides



Ne pas ouvrir le local et attendre les forces de l'ordre.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Alerter

Ne pas imaginer qu'une autre personne a forcément déjà donné l'alerte.

Une fois en sécurité :

- ▶ déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie ;
- ▶ prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

Les informations à retenir pour alerter

| | | | | | |
|------|--------------|--------|--|-------|------------------------------------|
| Où ? | Localisation | Quoi ? | Nombre de victimes, nature de l'attaque, armes | Qui ? | Nombre d'assaillants et intentions |
|------|--------------|--------|--|-------|------------------------------------|



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Se conformer aux consignes de forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

Dans la mesure où les forces de l'ordre ont pris contact et se sont authentifiées :

- ▶ n'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre ;
- ▶ laisser toutes les affaires sur place ;
- ▶ évacuer calmement les mains levées, apparentes et sans courir pour éviter d'être perçu comme un suspect ;
- ▶ signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



Mains levées et visibles

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- No déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- No vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nature du l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Quoi ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

ANNEXE AU GUIDE VIGILANCE ATTENTAT

AVANT L'EXERCICE

Informer et former les équipes d'animation

Il convient de réunir les animateurs et d'organiser avec eux la visite des locaux afin de repérer les sorties de secours, les lieux pour se cacher et identifier le mobilier pour se barricader.

Il est indispensable d'effectuer une visite des locaux et disposer d'un affichage rappelant l'adresse et les numéros de téléphone d'urgence (15/17/18/112/114), le numéro de téléphone de la structure, lorsqu'elle en est dotée, les plans des locaux etc.

Communiquer vers les familles

Il est essentiel de rassurer les parents, qui confient leur enfant à l'ACM, de les informer que les organisateurs mettent en place des procédures et des exercices de mise en sûreté pour faire face à des événements majeurs, notamment les menaces d'intrusion/attentat, et leur expliquer ce qui sera dit aux enfants afin d'assurer une cohérence des discours.



AVANT L'EXERCICE

Sensibiliser les jeunes mineurs

L'actualité peut nécessiter de parler des attentats avec les enfants, notamment avec ceux qui ont vu des images ou en ont entendu parler.

Les enfants perçoivent l'inquiétude des adultes. La manière de s'exprimer est aussi importante que les mots utilisés.

Il convient donc d'essayer, autant que possible, d'être, rassurant, paisible, sûr de soi, serein. À partir de 5-6 ans environ, des débats argumentés peuvent permettre d'échanger avec les enfants sur la mort, la peur, la violence, la méchanceté...

Il faut toutefois éviter le sentiment d'insécurité dans la structure d'accueil. À la différence des exercices incendie où le risque, accidentel, peut être expliqué aux enfants, les menaces d'intrusion/attentat sont des actes intentionnels.

La possibilité d'une intrusion d'une personne dangereuse dans l'ACM risque d'angoisser inutilement les enfants. Avant l'âge de 6 ans, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons d'un exercice intrusion/attentat.

Le terme choisi pour nommer ces exercices avec les enfants est important. L'appellation « Exercice intrusion/attentat » n'est utilisable que dans la sphère adulte. Vis-à-vis des enfants, on peut parler par exemple d'exercice pour apprendre à se cacher.

Préparer les enfants avant les exercices

L'objectif est d'aboutir lors de l'exercice, par des entraînements progressifs et réguliers, à un geste silencieux permettant d'obtenir rapidement la conduite à tenir en cas d'intrusion/attentat.

S'échapper à l'extérieur de l'ACM avec de très jeunes enfants nécessite une réflexion à part en lien étroit avec les forces de l'ordre. Les modalités doivent être différentes de celles d'une évacuation et peuvent s'appuyer sur des rituels pour que les enfants suivent les animateurs.

Cette action est d'autant plus essentielle dans le cadre d'ACM ne fonctionnant pas à l'année et regroupant des intervenants et des mineurs ne fréquentant pas les locaux habituellement.

PROPOSITION D'EXERCICE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- ▶ Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin que l'organisateur, le directeur ou celui qui assure la direction puisse déterminer la conduite à tenir : évacuation ou mise en sûreté.
- ▶ Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement.
- ▶ Simuler la mise en relation téléphonique avec les forces de sécurité intérieure (FSI) : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes). Cet exercice peut être réalisé en lien avec les FSI.
- ▶ Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

CHOIX N°1 : L'ÉVACUATION

- ▶ prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- ▶ demander un silence absolu ;
- ▶ suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- ▶ signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- ▶ signaler l'emplacement du point de rassemblement.

PROPOSITION D'EXERCICE

CHOIX N°2 : LA MISE EN SÛRETÉ

- ▶ identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- ▶ verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant ces portes (tables, chaises, bureau...) ;
- ▶ faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- ▶ leur demander de s'allonger ;
- ▶ éteindre les lumières ;
- ▶ demander un silence absolu ;
- ▶ faire mettre en mode silencieux les téléphones portables ;
- ▶ une fois les enfants confinés, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- ▶ rester proche des enfants manifestant un stress et les rassurer ;
- ▶ attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Il est proposé d'exercer les enfants par le jeu et de s'entraîner à se cacher en silence.

La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique.

Il peut être opportun de prévoir de monter en puissance lors des entraînements pour sortir du rituel et pouvoir s'adapter à d'autres situations (changer de lieux etc.).

Conseils

S'inspirer des scénarios proposés par les académies pour les établissements scolaires.

S'inspirer également de la documentation relative aux plan particulier de mise en sûreté aux PPMS (site internet eduscol).

<https://eduscol.education.fr/2651/assurer-la-securite-des-ecoles-et-des-etablissements>

PROPOSITION D'EXERCICE

Pistes pour apprendre à se taire

- ▶ imaginer un geste pour demander le silence, en symbolisant par exemple le poisson ou une télécommande sur laquelle on appuierait pour pause/lecture ;
- ▶ utiliser des comptines pour apprendre à se taire (un doigt sur la bouche : chut...);
- ▶ jouer au roi du silence ;
- ▶ travailler des exercices de relaxation pour apprendre à rester calme ;
- ▶ repérer les enfants qui ont de grandes difficultés à se taire. Trouver ce qui les apaise, par exemple un jeu, un doudou etc.

**Porter une attention particulière
aux enfants présentant un handicap.**

Pistes pour apprendre à se cacher

- ▶ organiser une course d'orientation en début d'année pour s'approprier les locaux ;
- ▶ jeux de motricité : courir, sauter, lancer... et se cacher, puis amener la séquence de motricité dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs, puis ajouter la consigne en silence ;
- ▶ depuis l'extérieur, apprendre à rentrer vite dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs ;
- ▶ créer un film d'animation pour comprendre les notions se cacher, faire disparaître ;
- ▶ le jeu : jouer avec des cartons pour se cacher, ne pas avoir peur du noir ;
- ▶ le chat et la souris / minuit dans la bergerie (= le chat/ le loup se promène dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs, les souris/ les moutons doivent se cacher pour ne pas qu'il les trouve) ;
- ▶ le jeu des statues : rester immobile, et au signal de l'animateur/trice changer de position.

CONSEILS D'ORGANISATION DE L'EXERCICE

L'objectif est de réussir à se cacher à l'endroit où l'on se trouve ou dans l'endroit le plus sûr à proximité (salle d'accueil, de jeu, réfectoire...), en silence, pendant quelques minutes (une durée de 3 à 5 minutes environ est un maximum pour des petits).

Le sujet étant délicat, et la conduite à tenir relevant d'un choix individuel selon la situation (s'échapper ou se cacher), il est nécessaire de s'assurer au préalable de la sensibilisation de chaque adulte des différents lieux d'accueils intérieurs et extérieurs.

Les enfants doivent également avoir suivi les entraînements, les exercices étant l'aboutissement d'entraînements réguliers et progressifs.

Il faut rester sur l'idée du jeu et éviter de mimer la réalité en choisissant par exemple des bruits d'explosions comme déclencheurs de l'exercice.

Par exemple : « Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain, la directrice du centre va essayer de nous chercher, il ne faut pas qu'elle nous trouve. Où pourrions-nous nous cacher ? » Les enfants réfléchissent : le coin bibliothèque, la réserve de matériel...

Il ne faut pas oublier de féliciter les enfants qui réussissent à se cacher en silence.

Si l'exercice se déroule pendant un temps de repos et que la configuration des chambres permet de se barricader, il n'est pas nécessaire de réveiller les enfants.

Cela aboutirait très certainement à l'effet inverse du silence recherché. Par contre, il faut fermer l'accès aux chambres et aux salles de sieste et s'occuper progressivement de ceux qui se réveillent.

Si l'exercice se déroule lors d'une activité sportive (gymnase, piscine etc...) ou pendant le repas, il est recommandé de rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Si l'exercice se déroule à l'extérieur de l'établissement, les enfants doivent rester sur le lieu d'activité ou rejoindre celui qui a été recommandé.

APRÈS L'EXERCICE

Une fois l'exercice réalisé, le directeur de l'accueil collectif de mineurs fait un point avec les mineurs et rédige un retour d'expérience avec les animateurs et adultes présents.

Ce document pourra être transmis aux partenaires éventuels (directeurs d'écoles, forces de sécurité, mairies etc.) et être mis à la disposition des parents.



Brochure réalisée par
la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

En partenariat avec

